

Proposition de motion de F. CARLIER, Conseillère communale, visant à faire adopter par la commune d'Anderlecht un règlement encourageant l'adoption des animaux domestiques dans les refuges.

F. CARLIER donne lecture du texte suivant :

F. CARLIER geeft lezing van de volgende tekst:

Après avoir appris par la presse que la Commune d'Uccle avait eu l'excellente idée d'accorder des primes pour les personnes qui adoptaient leurs animaux dans un refuge, vu que les refuges débordent malheureusement presque toute l'année, elle s'est dit que ce serait une bonne idée aussi que notre Conseil communal adopte positivement cette proposition de motion pour appliquer le même règlement à Anderlecht ; d'autant plus qu'Anderlecht a une réputation de « protectrice des animaux » grâce à « Veeweyde » qui est historiquement un des premiers refuges en Belgique.

Elle ne lira pas les considérants de sa proposition de motion pour aller à l'essentiel.

Le Conseil communal d'Anderlecht demande au Collège des Bourgmestre et Échevins :

Article 1. D'adopter, à l'instar d'une autre commune bruxelloise / d'Uccle, un règlement visant l'octroi d'une prime à l'adoption pour les personnes désireuses d'adopter un animal dans un refuge.

Article 2. De sensibiliser, dès le dernier trimestre de l'année 2019, l'ensemble de la population d'Anderlecht par une communication ciblée (site internet communal, journal communal, dépliant explicatif).

Article 3. De rendre l'octroi de la prime à l'adoption effective dès le 1^{er} janvier 2020.

G. VERSTRAETEN wilt zijn collega wel bedanken voor dit voorstel van motie. Hij is zelf ook redelijk gevoelig voor het thema dierenwelzijn. Hij steunt dan ook van ganser harte het idee om meer aan sensibilisering te doen, in ieder geval. Maar hij heeft wel een kleine vraag bij een premie voor adoptie. Op zich is hij niet tegen het idee. Hij weet dat men in Ukkel een maximum van €200 heeft ingesteld. Hoe hoog zou men hier zo willen gaan ? Dat lijkt hem vrij hoog. Hij vraagt wat juist de kost is van een adoptie uit een asiel. Hoeveel daarvan zouden we dan terugbetalen ? Hij twijfelt toch een klein beetje, maar hij vindt het zeker geen slecht voorstel.

Madame l'Échevine KAMMACHI donne lecture de la réponse suivante :

Mevrouw de schepen KAMMACHI geeft lezing van het volgende antwoord :

Le Collège souhaite ne pas soutenir la motion, à ce stade. Et si vous le permettez, je vais vous en expliquer la raison. Lorsque j'ai repris la compétence du bien-être animal, j'ai travaillé sur deux axes en parallèle. Le premier a été de mettre en place un audit de fonctionnement du service afin d'identifier les bonnes pratiques, mais surtout d'identifier les éléments à améliorer et à prendre en charge. La deuxième a été, et est toujours, de soutenir le service dans sa gestion quotidienne. Ce que je retiens des conclusions de cet audit est que le Collège soutient le bien-être animal financièrement par toute une série de primes octroyées aux Anderlechtois et Anderlechtoises. Je les cite brièvement : prime à la stérilisation, identification et octroi des chèques vétérinaires.

Par contre, ces primes sont pour beaucoup d'Anderlechtois et Anderlechtoises

méconnues. La priorité pour le Collège est de faire connaître plus largement l'existence de ces primes à Anderlecht. Le Collège se concentre donc sur la sensibilisation et la communication dans un premier temps. Par ailleurs, concernant votre proposition de suivre l'exemple d'Uccle, je n'ai pas attendu votre motion pour contacter l'échevine ucquoise afin d'en discuter. Il ressort d'une part qu'il s'agit de leur seule prime existante sur leur territoire et qui leur est demandée, dans un an, de remettre un bilan et donc une évaluation de l'adoption de cette mesure. Ce rapport pourrait être transmis vers le Collège anderlechtois afin de juger de l'impact positif ou négatif de cette prime adoption d'animaux en refuge. Inutile de se précipiter à adopter une mesure juste pour les gros titres mais avoir une vraie réflexion posée et intelligente. De plus, n'oublions pas que les trois ASBL protectrices des animaux sur notre territoire reçoivent déjà des subsides de la commune d'Anderlecht, montants non négligeables qui les soutiennent déjà dans leur travail. Le Collège pourrait envisager de mettre ces montants à disposition, sur base de critères différents en modifiant les conventions existantes. Éventuellement, un groupe de travail pour être envisagé pour entamer une réflexion.

Enfin pour compléter mon propos sur la sensibilisation à l'adoption d'un animal, le Collège s'y attelle d'ores et déjà en organisant une conférence le 9 octobre prochain, sur la thématique de l'adoption d'un animal de compagnie, où sera présente une experte en la matière et pourra débattre et promulguer des conseils et échanger avec les Anderlechtois et Anderlechtoises. Je vous invite à y participer et à diffuser l'information.

F. CARLIER dit que c'est pas incompatible de promouvoir et d'informer la population des primes existantes et de la mise en place de celles-ci. Le fait que les refuges reçoivent des subsides n'empêche pas que la population puisse être sensibilisée davantage au problème des refuges sur-peuplés, cela pour les inciter à adopter un animal dans un refuge.

G. VERSTRAETEN kan ergens wel de uitleg wat de premies betreft begrijpen, dat men niet te veel premies moet creëren als deze, nota bene, niet goed gekend zijn. Maar, zoals gezegd in artikel 2 bijvoorbeeld, zou men wat meer reclame mogen maken op de website van de gemeente en in ons gemeentelijk blad voor de adoptie van dieren, zeker omdat we effectief die organisatie op onze territorium hebben, lijkt dit niet slecht. Dus zou het college zich ermee akkoord kunnen verklaren om bijvoorbeeld wat extra reclame te maken voor de adoptie van een gezelschapsdier uit een van de asielen op ons territorium.

Monsieur le Bourgmestre-Président propose que le Collège fasse le point sur les différentes initiatives prises pour le bien-être animal et qu'il regarde si, compte tenu de ce qui a déjà été fait et les primes qui existent déjà, il y a utilité d'avoir encore une prime supplémentaire. Il faut se donner un peu de temps pour voir si l'initiative prise par Uccle est concluante. Mais, comme l'a dit Madame l'Échevine KAMMACHI, il n'y a pas d'autres primes relative au bien-être animal à Uccle et donc il faut voir si ça se justifie à Anderlecht ou pas. Le Collège propose, non pas d'enterrer l'affaire mais de constituer un groupe de travail constitué des différents groupes politiques du Conseil Communal. Madame l'Échevine KAMMACHI fera à ce niveau-là, le point sur la situation.

Madame l'Échevine KAMMACHI souhaite ajouter un complément sur ce que G. VERSTRAETEN a dit quant à la promotion de l'adoption dans les refuges existants. Le 28 septembre aura lieu la « Fête du bien-être animal », où justement les trois ASBL seront présentes et vont mener des actions de sensibilisation. Une communication sur cet événement a déjà été faite dans le journal « Anderlecht Contact ».